

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2406

2 octobre 2008

SOMMAIRE

1907 Holding S.à r.l.	115459	KER Holding S.à r.l.	115444
AIYA International S.A.	115456	KoSa Canada Receivables Company S.à r.l.	115460
Anh-My S.A.	115465	KoSa US Receivables Company S.à r.l. ...	115464
Aripa Fund	115442	Lambrusco Participations S.A.	115447
ATOA Holding S.à r.l.	115460	Larma S.A.	115449
Attica Holding S.à r.l.	115460	Lauren & Alysia Investments (Luxem- bourg) S.A.	115449
Bainbridge Capital S.à r.l.	115481	Libretti HOLDING S.à r.l.	115453
Bainbridge Properties S.à r.l.	115482	Luxbus S.A.	115484
Baluiki S.A.	115443	Luxembourg Securities S.A.	115458
BANQUE CIC EST, Succursale de Luxem- bourg	115443	Macedonian Holding S.à r.l.	115455
Bendil Holding S.à r.l.	115457	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	115482
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	115448	McKey Luxembourg S.à r.l.	115445
CEHTRA Europe S.à r.l.	115480	MERSCI, Société Civile Immobilière	115445
Cenoby S.A.	115485	MERSCI, Société Civile Immobilière	115446
Checkfree Solutions S.A.	115483	Mycenaean Holding S.à r.l.	115456
Conquest '91	115465	Nici Investments S.A.	115459
Conquest SICAV-SIF	115465	Nupur Holding S.A.	115456
Dalton Investment Holding S.A.	115459	Orchides S.A.	115457
Davis S.A.	115464	Panic Studios	115443
Doregi S.A.	115458	Prosperity Company S.A.	115480
ESO Luxco II S.à r.l.	115447	Ripiero Company S.A.	115485
European Commercial Industrial Compa- ny	115444	SF (Lux) Sicav 3	115484
Four J'S Development Tools Holding S.A.	115485	Thermic Development S.A.	115483
Gebarde Media Investments S.à r.l.	115442	Thermic Development S.A.	115482
Gedeon Investments S.A.	115442	Thermic Investments S.A.	115483
General Mills Luxembourg S.à r.l.	115457	Thomson Holdings S.A.	115486
Helios	115444	Thomson Reuters Holdings S.A.	115486
Hellaby S.A.	115488	T.O.Summit S.A.	115482
Inao S.A.	115461	Tradim S.à r.l.	115480
Inforad Holding S.A.	115485	Trevos Invest S.A.	115464
International Luxury Hotels S.A.	115481	Unity International Holding S.A.	115481
ION Exploration Holdings S.à r.l.	115453	Windward S.A.	115484
		Woody's Holding S.à r.l.	115458

Gedeon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 57.807.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, à savoir John Broadhurst Mills et John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120267/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Gebarde Media Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.200,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 44.543.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120268/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05003. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Aripa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 128.832.

Résolution circulaire du 23 octobre 2007

- Est élu au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

* Mr Pierre Delandmeter, 8, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg Mandat non renouvelé:

* Mr Fabio Morvilli.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour Aripa Fund

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008120670/1360/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09504. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Baluiki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 53.137.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des administrateurs, à savoir John Broadhurst Mills et John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120269/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Panic Studios, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 66.673.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique lors du procès-verbal tenu en date du 3 juillet 2008 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société Panic Studios:

Il a été décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 6, Circuit de la Foire - L-1347 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet - L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008120271/1629/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

BANQUE CIC EST, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 4.267.

Les comptes annuels de BANQUE CIC EST, arrêtés au 31 décembre 2007 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 15 mai 2008, accompagnés du rapport annuel des comptes consolidés y compris la liste des Administrateurs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Benoît ELVINGER
Secrétaire du Conseil d'Administration de la Banque de Luxembourg

Référence de publication: 2008120579/7/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10875. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10878. - Reçu 74,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10882. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 juin 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Alain Léonard, Jean-Michel Gelhay, Eric Lobet et Madame Viviane Glavic en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Pour HELIOS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008120273/34/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 24 janvier 2008 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

M. Gaetan DECLAYE	500 parts
Total:	500 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008120287/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

KER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Ker Holding Sàrl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120551/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03546. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Constituée par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2004, acte publié au Mémorial C no 850 du 18 août 2004, et modifiée par-devant le même notaire, en date du 15 décembre 2004, acte publié au Mémorial C no 676 du 9 juillet 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour McKey Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120398/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04658. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

MERSCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg E 2.716.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seings privés du 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 31 mai 2002, volume 270, folio 85, case 10, que:

- Monsieur Jean ARENDT, domicilié à 1-9048 ETTTELBRUCK, 2, rue Dr. Herr, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société civile immobilière MERSCI SCI, à savoir 1700 (mille sept cents) parts, à Monsieur Cary ARENDT, domicilié à L-9028 WARKEN, 39, Cité Breechen.

- Monsieur Alex ARENDT, domicilié à L-7737 COLMAR-BERG, 15, Zone Industrielle «Piret», a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société civile immobilière MERSCI SCI, à savoir 600 (six cents) parts, à Monsieur Cary ARENDT, domicilié à L-9028 WARKEN, 39, Cité Breechen.

- Monsieur Frank ARENDT, domicilié à L-9234 DIEKIRCH, 21, route de Gilsdorf, a cédé l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société civile immobilière MERSCI SCI, à savoir 600 (six cents) parts, à Monsieur Cary ARENDT, domicilié à L-9028 WARKEN, 39, Cité Breechen.

- Eléments se rapportant à la situation de la société MERSCI au moment de la cession

A l'époque de la cession, la société MERSCI était propriétaire de quotes-parts indivises dans un complexe immobilier dénommé «Centre Commercial Mierscherbiereg», à savoir:

a) - en propriété privative et exclusive: lot n^o 053UC00

- en copropriété et indivision forcée: 334,161/1000ièmes

b) - en propriété privative et exclusive: lot n^o 048UC00

- en copropriété et indivision forcée: 11,097/1000ièmes

c) - en propriété privative et exclusive: lot n^o 049UC00

- en copropriété et indivision forcée: 8,755/1000 ièmes

TOTAL MERSCI SCI: 354,013/1000 ièmes

- Détermination du prix de cession

Le prix de cession est le fruit de négociations menées entre le cédant et le cessionnaire. Il correspond partant au prix du marché de l'époque.

- Répartition du capital de MERSCI S.C.I. au jour de la cession

	parts sociales
- Alex ARENDT	600
- Cary ARENDT	600
- Frank ARENDT	600
- Jean ARENDT	1.700
- Norbert HANSEN	1.500

- Maurice LAM	500
- Edy SCHMIT	1.300
- Michel VERGEYNST	700
- François WEIS	1.250
- STONEWALL ENTERPRISES CORP.....	1.250
TOTAL:	10.000

Extrait établi à la demande de Monsieur Cary ARENDT aux fins d'enregistrement et de publication à Luxembourg, le 14 novembre 2007

Cary ARENDT.

Annexe: convention de cession de parts datée du 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch le 31 mai 2002 (volume 270, folio 85, case 10)

Référence de publication: 2008120468/8422/53.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04708. - Reçu 166,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

MERSCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg E 2.716.

Eléments d'une convention orale de cession de parts sociales

- Convention

Suivant convention orale du 5 janvier 2004, Monsieur Maurice LAM, demeurant à L-6165 ERNSTER, 27, rue de Rodembourg, a cédé 500 parts sociales représentatives du capital de la société civile immobilière MERSCI, établie et ayant son siège social à L-7327 STEINSEL, rue Jean-François Kennedy, à Monsieur Cary ARENDT, demeurant à L-9028 WAR-KEN, 39, Cité Breechen, au prix de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros).

- Eléments se rapportant à la situation de la société MERSCI au moment de la cession

A l'époque de la cession, la société MERSCI était propriétaire de quotes-parts indivises dans un complexe immobilier dénommé «Centre Commercial Mierscherbiérg», à savoir:

a) - en propriété privative et exclusive: lot n ° 053UC00

- en copropriété et indivision forcée: 334,161/1000ièmes

b) - en propriété privative et exclusive: lot n ° 048UC00

- en copropriété et indivision forcée: 11,097/1000ièmes

c) - en propriété privative et exclusive: lot n ° 049UC00

- en copropriété et indivision forcée: 8,755/1000ièmes

TOTAL MERSCI SCI: 354,013/1000 ièmes

- Détermination du prix de cession

Le prix de cession est le fruit de négociations menées entre le cédant et le cessionnaire. Il correspond partant au prix du marché de l'époque.

- Répartition du capital de MERSCI S.C.I. au jour de la cession

	parts sociales
- Cary ARENDT	3.500
- Norbert HANSEN	1.500
- Maurice LAM	500
- Edy SCHMIT	1.300
- Michel VERGEYNST	700
- François WEIS	1.250
- STONEWALL ENTERPRISES CORP.....	1.250
TOTAL:	10.000

- capital souscrit: 60.000.000,- Luf (*)

- valeur nominale d'une part sociale: 6.000,- Luf

Document établi à la demande de Monsieur Cary ARENDT aux fins d'enregistrement et de publication.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Cary ARENDT.

Annexe: original d'un procès-verbal de cession de parts daté du 22 décembre 2003

(*) le capital social a été réduit/remboursé à deux reprises, raison pour laquelle il est passé de 100 millions à 60 millions de Luf entre le 3 juin 1993, date de la constitution de la société et le 5 mai 1999, date à laquelle l'assemblée générale des associés a décidé de rembourser une partie du capital pour le faire passer de 75 millions à 60 millions.

Référence de publication: 2008120469/8422/47.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04712. - Reçu 10354,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.900,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120589/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05199. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Lambrusco Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 89.437.

Extrait des résolutions des associés du 25 août 2008

Il résulte de la résolution prise par les associés de la Société Lambrusco Participations S.A. que:

- Mr. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur;
- Mr. Thierry TRIBOULOT, employé privé, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur;
- Mr. Alexandre TASKIRAN, expert comptable, résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a démissionné de son poste d'administrateur;
- Mr. John DERCKSEN, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar (Pays-Bas), résidant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet au 25 août 2008, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2013;
- Mr. Frank BERGMAN, né le 22 avril 1961 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet au 25 août 2008, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2013;
- Mr. Theo van den BERGHE, né le 9 février 1969 à Velsen (Pays-Bas), résidant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommé au poste d'administrateur, avec effet au 25 août 2008, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2013;
- La société TrustConsult Luxembourg S.A., ayant son siège social à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a démissionné de son poste de commissaire au comptes;
- La société EMPoInt S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, a été nommée au poste de commissaire au compte avec effet au 25 août 2008, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2013.
- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au L-1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur, 16.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2008120523/1459/36.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02593. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

A partir du 26 mars 2008, le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

1. Madame Sabine SAGAERT, directeur, demeurant Oranjerielaan, 23 à B- 9030 Mariakerke, Président du Conseil d'Administration
2. Madame Annemie Van Der Donckt, directeur, demeurant Van der Nootstraat, 106 A -B-3021 Wilsele
3. Monsieur Tom Verhaegen, directeur, demeurant Onderstraat, 21 à B- 1750 Gaasbeek
4. Monsieur Jan Craps, directeur, demeurant Meersstraat , 35 à B-1730 Asse

A partir du 26 mars 2008, le Conseil d'administration accorde en vertu de l'article 19 des Statuts la délégations de pouvoirs aux personnes suivantes:

GROUPE 1^{er} :

Monsieur Maxime PERROT, Directeur commercial, demeurant à F- 59211 Santes, 48, allée Catelaine;
Monsieur Koen Van Loock, demeurant à B- 3001 Heverlee Lindebaan, 6;
Madame Amal EL-BRAHMI, Finance et Administration, demeurant à B - 4840 Welkenraedt, 11, rue de l'Ecole;
Madame Anne Ghamina, Plant Manager, demeurant à B- 3000 Leuven, Vital Decosterstraat, 46/5;

GROUPE 2:

Monsieur Yves URY, Sales Manager On-Trade, demeurant à L - 8440 Steinfort, 29, route de Luxembourg.
Madame Tatjana HALMES, PPM Manager, demeurant à B- 4780 Saint Vith Luxemburger Strasse, 68 D
Monsieur Fabien MARIETTE, Field Manager On Trade Luxembourg, demeurant à B -4960 Malmédy, 14, Chemin sur le Thier;
Madame Catherine PLESSIS, Sales Manager Off-Trade, demeurant à F- 57050 Lorry les Metz, 5B, Chemin du Chêne;
Monsieur Patrick PAROT, Field Manager Export, demeurant à B-7070 Le Roeulx, rue d'Houdeng, 58
Monsieur Bart TUYLS, People Manager, demeurant à B- 3891 Buvingen, 2, Gravelostraat 2;

GROUPE 3:

Monsieur Jean-Luc HENOUMONT, Service contentieux, demeurant à B - 6713 Arlon-Schoppach, 24, rue du Camp;
Madame Nadja HEINEN, Customer Service, demeurant à B - 4780 Saint-Vith, 145 Aachener Strasse;
Madame Melissa PALOMBA, People Manager, demeurant à B- 4000 Liège, rue Maurice-Yans, 5;
Monsieur Salim BELHOUT, Account Manager, demeurant à B - 6760 Virton, 10, rue d'Orvillers;

POUVOIRS:

La société sera valablement engagée par la signature de deux personnes pour toute opération financière:

- Par deux administrateurs pour des montants illimités
- Par une personne du Groupe 1^{er} avec l'assistance d'un administrateur pour des opérations jusqu'à la valeur de 2.500.000 €
- Par deux personnes du Groupe 1^{er} , ou par une personne du Groupe 1 et une personne du Groupe 2 agissant ensemble, pour des opérations jusqu'à la valeur de 1.000.000 €.
- Par deux personnes du Groupe 2, ou par une personne du Groupe 2 et une personne du Groupe 3 agissant ensemble, pour des opérations jusqu'à la valeur de 50.000 €
- Par deux personnes du Groupe 3 pour les affaires de gestion journalière ne dépassant pas 12.500 €.

Pour réquisition
Pour la société
Sabine Sagaert / Jan Craps
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120524/800485/50.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2008, réf. DSO-CR00305. - Reçu 243,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Lauren & Alysia Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.639.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour Lauren & Alysia Investments SA
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2008120552/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00567. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Larma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 141.662.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage,

A COMPARU:

La société de droit des Seychelles "SPEEDWARE HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe (République des Seychelles),

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 8 septembre 2008.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "LARMA S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquiescer des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000.-).

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation. Une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de mai, à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par la société "SPEEDWARE HOLDINGS LIMITED", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatre mille quatre cents euros (€ 4.400.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, ingénieur en gestion Solvay, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, employé, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) La société anonyme "KITZ S.A.", avec siège social à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.842.

Monsieur Ingor MEULEMAN, préqualifié sub b), est désigné représentant permanent de la société "KITZ S.A.", préqualifiée sub d).

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2014.

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société "ALPHA EXPERT S.A.", avec siège social à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2014.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637, Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 septembre 2008, Relation: CAP/2008/2838. — Reçu deux mille cinq cents euros. 500.000,00 à 0,50%= 2.500,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 septembre 2008.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2008121837/236/201.

(080141912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Libretti HOLDING S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.787.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Libretti Holding Sàrl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120553/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03549. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

ION Exploration Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.312.

In the year two thousand and eight, on the twelfth of September.

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ION International S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 135.679, here represented by Ms Danielle Kolbach, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy issued on September 11, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of ION Exploration Holdings S.à r.l. (the "Company"), with its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 140.312, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1965 of August 12, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder resolves to set the nominal share value at twenty-five Euros (€ 25.-) per share.

IV. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred Euros (€ 12,500.-) to two million three hundred fourteen thousand two hundred Euros (€ 2,314,200.-) by creation and issuance of ninety-two thousand and sixty-eight (92,068) new shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

Subscription - Payment

ION International S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to authorize ION International Holdings L.P., a Bermuda exempted limited partnership, which owns the entire share capital of ION International S.à r.l., to subscribe

to the ninety-two thousand and sixty-eight (92,068) new shares and have them fully paid up in the amount of two millions three hundred and one thousand seven hundred Euros (€ 2,301,700.-) by a cash contribution by ION International Holdings L.P. in an amount of two millions three hundred and one thousand seven hundred Euros (€ 2,301,700.-), which contribution is hereby accepted by the Company.

Wherefore, ION International Holdings L.P. previously named and represented by Ms Danielle Kolbach, prenamed, by virtue of a proxy issued on September 10, 2008, declares to subscribe to the ninety-two thousand and sixty-eight (92,068) newly issued shares and to have fully paid up all these shares by contribution in cash in an amount of two millions three hundred and one thousand seven hundred Euros (€ 2,301,700.-), so that the amount of two millions three hundred and one thousand seven hundred Euros (€ 2,301,700.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. As a result of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended as follows:

"The share capital is set at two million three hundred fourteen thousand two hundred Euros (€2,314,200.-) represented by ninety-two thousand and five hundred sixty-eight (92,568) shares with a nominal value of twenty-five Euros (€25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value shall be transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

VI. The shareholders authorize any manager of the Company, as well as any lawyer or employee of Loyens & Loeff to update the register of shareholders of the Company to reflect the above resolutions.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at EUR 14,400.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ION International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135.679,

ici représentée par Madame Danielle Kolbach, Avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 11 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ION Exploration Holdings S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 140.312,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 juillet 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1965 du 12 août 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement souscrite et libérée.

III. L'associée unique décide d'attribuer une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) à chacune des cinq cents (500) parts sociales représentant le capital social de la Société.

IV. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à deux millions trois cent quatorze mille deux cents Euros (€ 2.314.200,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-douze mille soixante-huit (92.068) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

Souscription - Libération

ION International S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare autoriser ION International Holding L.P., une association limitée exemptée des Bermudes, qui détient la totalité du capital social de ION International S.à r.l., à souscrire aux quatre-vingt-douze mille soixante-huit (92.068) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de deux millions trois cent un mille sept cents Euros (€ 2.301.700,-) par apport en numéraire de ION International Holdings L.P. d'un montant de deux millions trois cent un mille sept cents Euros (€ 2.301.700,-), laquelle contribution est par la présente acceptée par la Société.

En foi de quoi, ION International Holdings L.P. nommée ci-dessus et représentée par Madame Danielle Kolbach, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 10 Septembre 2008, déclare souscrire aux quatre-vingt-douze mille soixante-huit (92.068) nouvelles parts sociales et libérer intégralement l'ensemble de ces parts sociales par apport en numéraire d'un montant de deux millions trois cent un mille sept cents Euros (€ 2.301.700,-), de sorte que le montant de deux millions trois cent un mille sept cents Euros (€ 2.301.700,-) est à la disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant qui le confirme.

V. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux millions trois cent quatorze mille deux cent Euros (€2.314.200,-) représenté par quatre-vingt douze mille cinq cent soixante-huit (92.568) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

VI. L'associée unique autorise l'un quelconque des gérants de la Société, ainsi que l'un quelconque des Avocats ou employés de Loyens & Loeff à mettre à jour les registres des associés de la Société afin de refléter les résolutions énoncées ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 14.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37481. — Reçu € 11.508,50 (onze mille cinq cent huit euros et cinquante cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008120751/206/132.

(080140443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Macedonian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.
Pour Macedonian Holding Sàrl
 Kaupthing Bank Luxembourg S.A.
 Signature

Référence de publication: 2008120554/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03552. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Mycenaean Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.009.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.
Pour Mycenaean Holding Sàrl
 Kaupthing Bank Luxembourg SA
 Signature

Référence de publication: 2008120555/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03554. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Nupur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.964.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.
Pour Nupur Holding SA
 Kaupthing Bank Luxembourg S.A.
 Signature

Référence de publication: 2008120556/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03557. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

AIYA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.232.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2008.

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
- Mme Stéphanie Bouju, employée privée, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.
- Melle Virginie Derains, employée privée, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- Picigiemme Sàrl, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008121196/9120/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Orchides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.269.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Orchides SA

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120557/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03561. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

General Mills Luxembourg S.à.r.l.

P.L.C. van Denzen

Gérant

Signature

Référence de publication: 2008120558/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05110. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Bendil Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.327.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 06.08.2008 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Hamilton Hills Limited et International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Menefer Limited les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Hamilton Hills Limited domiciliée à Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands détient 625.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

- Menefer Limited domiciliée à Trident Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands détient 625.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bendil Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008120654/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Woody's Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.778.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Woody's Holding S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008120559/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05105. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Doregi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 63.289.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Doregi S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008120560/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04845. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Luxembourg Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.640.

Il résulte des résolutions prises en date du 3 septembre 2008 par les administrateurs de la société Luxembourg Securities S.A. la décision suivante:

1. Election du commissaire au compte suivant:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 65.477 ayant pour adresse 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Securities S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2008120655/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 98.157.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008120561/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

1907 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.979.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour 1907 Holding Sàrl

Kaupthing Bank Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2008120562/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03533. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Nici Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 septembre 2008

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer:

Administrateurs:

- Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

- Mme Stéphanie Bouju, employée privée, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

- Melle Virginie Derains, employée privée, résidant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

Picigiemme Sàrl, ayant son siège social au 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker à Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'assemblée qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008121197/9120/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Attica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.982.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Attica Holding Sàrl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120563/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03536. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

ATOA Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.942.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pour Atoa Holding Sàrl

Kaupthing Bank Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120564/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03537. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

KoSà Canada Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.970.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008120574/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04944. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Inao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.667.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

"Private Investment Trust S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg,

ici valablement représentée par la signature individuelle d'un de ses gérants, à savoir Madame Sabine KOOS, expert comptable, demeurant au 9, rue Benjamin Franklin, L-1540, Luxembourg.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "INAO S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (EUR 124.000,-) qui sera représenté par MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription - Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par la société "Private Investment Trust S.à r.l.", prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- 1.- Monsieur Joël MURCIA, demeurant au 82, rue du Cimetière, L-1338, Luxembourg;
- 2.- Monsieur Laurent SMOLEN, demeurant 2, rue des Primevères, L-5775, Weiler-la-Tour;
- 3.- Monsieur Alexandre CAYPHAS, demeurant professionnellement au 47, côte d'Eich, L-1450, Luxembourg;
- 4.- Monsieur Stéphane MORELLE, demeurant au 20, rue Hiel, L-3341, Huncherange.

Monsieur Stéphane MORELLE est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

Monsieur Bertrand LEYDER, demeurant au 138, rue Albert Uden, L-2652, Luxembourg.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

Cinquième résolution

Le siège social de la société est fixé au 1, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOOS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 septembre 2008, Relation: EAC/2008/11920. — Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5%= 155.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008121832/239/169.

(080141955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 184.888.100,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 septembre 2008.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008120578/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04946. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Davis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.714.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120580/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03739. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Trevos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.280.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juin 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg pour une période de trois ans.
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 SEPTEMBRE 2008.

TREVOS INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120676/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Anh-My S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.093.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120581/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08307. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Conquest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Conquest '91).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 88.991.

In the year two thousand and eight, on the first of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "CONQUEST 91", a société d'investissement à capital variable, (R.C.S. Luxembourg, section B number 88991) (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in Luxembourg, incorporated by a notarial deed on the 17th September 2002, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1448 of October 7, 2002.

The meeting is presided over by Mrs Arlette SIEBENALER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Lucie RIBEIRO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Solange WOLTER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the 72,725 (seventy-two thousand seven hundred and twenty-five) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

To approve the amendment and revised wording of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to approve the amendment and revised wording of the articles of incorporation which will henceforth read as follows:

Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") in the form of an investment company with variable capital ("Société d'Investissement à Capital Variable - SICAV") with multiple compartments under the name of "CONQUEST SICAV-SIF" (hereinafter referred to as "the Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period from the date hereof. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 28 hereof.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and other assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of February 13th, 2007 relating to specialized investment funds.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Senningerberg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, or social developments have occurred, or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital - shares - funds. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of all the Funds of the Company as defined in Article 22 hereof.

At the incorporation, the initial capital of the Company is EUR 32.000,- represented by 32 accumulating shares of the Fund CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 1 of no par value.

The minimum capital of the company shall be the equivalent of one million two hundreds and fifty thousand EUR (EUR 1,250,000.-).

The Company constitutes one sole legal entity and for the purpose of the relations as between shareholders, each Fund will be deemed to be a separate entity. The assets of a Fund are only applicable to the debts, engagements and obligations of that Fund.

The Board of Directors is authorized without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with Article 23 hereof at the Net Asset Value or at the respective Net Asset Values per share determined in accordance with Article 22 hereof without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different category and the proceeds of the issue of each share class shall be invested, pursuant to Article 3 hereof, in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Fund.

Within each Fund, the Board of Directors is entitled to create different share classes that may be characterized by their distribution policy (distributing shares, accumulating shares), their reference currency, their fee level, and/or by any other feature to be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is entitled to proceed to a 'split' or a 'reverse split' of the shares of one Fund or a share class of the Company.

Payments of dividends will be made to shareholders of distributing shares, in respect of registered shares, at their address in the Register of Shareholders whereas the corresponding amounts due to accumulating shares will not be paid but will stay invested in the company on their behalf.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each share class shall, if not expressed in EUR, be converted into EUR, and the capital shall be equal to the total of the net assets of all the share classes.

Art. 6. Registered shares. Shares will only be issued in registered form.

Fractions of shares can be issued up to three decimals places.

Fractions of shares shall not carry a vote but shall be entitled to a corresponding fraction of liquidation proceeds and dividends (if any).

Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares may be issued upon acceptance of the subscription. The subscriber will, upon issue of the Shares and receipt of the purchase price, receive title to the Shares purchased by him.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such Register shall contain the name of each

shareholder of inscribed shares, his residence or elected domicile and so far, as notified to the Company, the number, share class held by him, and the amount paid in on each such share class.

Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders, and every such entry shall be signed by one or more officers of the Company or by one or more persons designated by the Board of Directors.

Transfer of registered shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders, and the address of the shareholder will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder.

The shareholder may, at any time, change his address, as entered in the Register of Shareholders, by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Art. 7. Restrictions on shareholding. The Board of Directors shall have power to impose such restrictions as it may think necessary, for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company if the decisions to be taken are of interest for all the shareholders. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the share class held by them. It shall have the broadest power to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. However, if the decision are only concerning the particular rights of the shareholders of one Fund such decisions are to be taken by a General Meeting representing the shareholders of such Fund.

Art. 9. General meetings. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of October at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 10. Quorum and votes. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever Fund and regardless of the net asset value per share within the share class, is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or telefax.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. Convening notice. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to article 70 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 (as amended).

Art. 12. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members; members of the Board of Directors need not to be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period of three years, and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by majority vote, a Director to fill such a vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 13. Proceedings of directors. The Board of Directors may choose from among its members a chairman and one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not to be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting. If a chairman is appointed, he shall preside

at all meetings of shareholders and at the Board of Directors, but failing a chairman or in his absence the shareholders or the Board of Directors may appoint any Director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram or telex or telefax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board of Directors may also be passed in the form of one or several declarations in writing signed by all the Directors.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not to be members of the Board.

Art. 14. Minutes of board meetings. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 15. Determination of investment policies. The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

Art. 16. Interest of the directors. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the investment adviser or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

Art. 17. Indemnity. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. Administration. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or officers to whom authority has been delegated by the Board of Directors or by the sole signature of the Managing Director.

Art. 19. Auditor. To the extent required by the law of February 13th, 2007 relating to specialized investment funds, the operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by a qualified "réviseur d'entreprises" who shall be elected by a General Meeting for a period of three years until his successor is elected.

The "réviseur d'entreprises" in office may be replaced at any time by the Company with or without cause.

Art. 20. Redemption and conversion of shares. As is more especially prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitation set forth by law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company. The redemption price shall be paid not later than two business days in Luxembourg and Frankfurt/Main, Germany, after the date on which the applicable net asset value was determined and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant share class as determined in accordance with the provisions of Article 22 hereof less such commission as the sale documents may provide. If in exceptional circumstances the liquidity of any particular Fund is not sufficient to enable the payment to be made within this period, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter. For this purpose, the Company may sell some assets of the relevant Fund or make temporary borrowings.

Any such request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Unless the Board of Director decided to prohibit the conversion between share classes, any shareholder may request the conversion of whole or part of his shares into shares of another share class at the respective Net Asset Value of the shares of the relevant Fund and share class, provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of an administration charge.

Shareholders of distributing shares will have the right to convert all or part of their shares into accumulating shares and vice versa, at a price equal to the respective Net Asset Values on the Valuation Date without deduction of fees. The Board of Directors may in its discretion levy a charge on such shareholders.

Art. 21. Valuations and suspension of valuations. The Net Asset Value of shares in the Company shall be determined as to the shares of each Fund and share class by the Company from time to time, but in no instance less than once monthly, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Date"), provided that in any case where any Valuation Date would fall on a day observed as a legal or bank holiday in Luxembourg and Frankfurt/Main, Germany, such Valuation Date shall then be the next business day in Luxembourg and Frankfurt/Main, Germany.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any particular Fund or Funds and the issue and redemption of the shares in such Fund or Funds as well as conversion from and to shares of such Fund or Funds during:

- a) any period when any of the principal stock exchanges or markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Fund from time to time are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Fund would be impracticable; or
- c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular Fund or the current price or values on any stock exchange; or
- d) any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such shares or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of such shares cannot in the opinion of the Directors be effected at normal rates of exchange.
- e) once a Meeting has been convened during which it will be proposed to dissolve the SICAV; or
- f) as from the effective date of a decision to close a Fund.

Any such suspension shall be publicized by the Company and shall be notified to shareholders requesting subscription, redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the irrevocable written request for such redemption or conversion as specified in Article 20 hereof.

Such suspension as to any Fund will have no effect on the calculation of the net asset value, the issue, subscription, redemption and conversion of the shares of any other Fund.

Art. 22. Determination of net asset value. The Net Asset Value of the different Funds is determined by deducting the total liabilities corresponding to each Fund from the total assets corresponding to each Fund.

The Net Asset Value per share of a share class shall be expressed in the currency of the relevant share class. The Net Asset Value per share will be determined by dividing the net assets of the Fund by the total number of shares of that Fund then outstanding taking into account the allocation of the net assets between distributing and accumulating shares and shall be rounded up or down to the nearest whole thousandth.

The valuation of the Net Asset Value of the different share classes shall be made in the following manner:

- A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered),
- c) all bonds, time notes, shares, stock, debentures stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- d) all stock, stock dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- e) all interests accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company, and
- g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- a) Cash, term deposits and similar assets are valued at their face value plus interest. If there are significant changes in market conditions, the valuation may be made at the realisation price if the Company can cancel the investment, the cash or similar assets at any time; the realisation price in this sense corresponds to the sales price or the value that must be paid upon cancellation to the Company.
- b) Investments that are listed or traded on an exchange will be valued based on the latest available trade price on the stock exchange which constitutes in principle the principal market for this investment.
- c) Investments traded on another regulated market are valued at the latest available trade price.
- d) Securities and money-market instruments whose latest available trade prices do not correspond to appropriate market prices, as well as securities and money-market instruments not officially listed or traded on an exchange or on another regulated market, and all other assets, are valued on the basis of their probable sales price, determined prudently and in good faith.
- e) Claims for reimbursement from securities lending are valued at the respective market value of the securities and money-market instruments lent.
- f) The liquidation proceeds of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets means their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on the basis of calculations consistently applied for all types of contracts. The liquidation proceeds of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets will be based upon the latest available trade price of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company. If futures, forward or options contracts cannot be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contracts will be such value as the Board of Directors deems fair and reasonable.
- g) Interest-rate swaps are valued at their market value by reference to the applicable interest rate curve.
- h) Index and financial instrument-related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument.

The valuation of the index or financial instrument-related swap agreement is based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

- i) Target fund units in undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") or undertakings for collective investment ("UCI") are valued at the latest redemption price determined and obtainable.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- a) loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued or payable administrative expenses (including investment advisory/management fee, management fee, custodian fee and corporate agents' fees);
- c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves if any authorized and approved by the Board of Directors and
- e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purposes of this Article:

- a) shares of the Company to be redeemed under Article 20 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to Article 21, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the currency of the relevant Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

c) effect shall be given on any Valuation Date to any acquisitions or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable.

Art. 23. Subscription price. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold, shall be the Net Asset Value as herein above defined for the relevant share class plus such commission as the offering memorandum may provide, such price to be rounded up or down to the nearest whole cent of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated. Any remuneration to agents in the placing of the shares shall be paid out of such commission. The price so determined shall be payable not later than two business days after the relevant Valuation Date.

The subscription price (exclusive of any initial charge which may be made from time to time) may, upon approval of the board of directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report dressed by the independent auditor confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the board of directors consistent with the investment policy and investment restrictions of the Company.

Art. 24. Charges of the company. The following costs will be charged to the Company:

- the Directors' fees and expenses;
- the investment adviser and manager fees;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Company;
- usual banking fees due on the transactions with respect to the securities held in the portfolio of the Company (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration of the Custodian, Domiciliary, Administrative and Registrar and Transfer Agent; the custody charges of banks, clearing houses and financial institutions to whom custody of assets are entrusted;
- legal expenses that may be incurred by the Company or the Custodian while acting in the interest of the shareholder;
- the cost of preparing and/or filing of any documents concerning the Company, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities having jurisdiction over the Company or the offering of shares of the Company, the cost of preparing and distributing in such languages as are required for the benefit of the shareholders, annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and of net asset value calculation; the cost of preparing and distributing public notices to the shareholders; the listing fees; the fees of the lawyers and auditors and all similar administrative charges.

The costs and expenses incurred in connection with the formation of the Company and the issue of shares referred to herein, including those incurred in the preparation and publication of the Offering Memorandum, all legal and printing costs, certain launch expenses (including advertising costs) and preliminary expenses will be borne by the Company, and amortized over the first five years on a straight line basis. Each new Fund will bear its own formation expenses which will be amortized in the first financial year starting on the day of opening of the Fund concerned.

Art. 25. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall terminate on June thirtieth.

The accounts of the Company shall be expressed in EUR. Where there shall be different Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into EUR and added together for the purpose of the determination of the accounts of the Company.

Art. 26. Distribution of income. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board of Directors in respect of each share class, and such as well for distributing and accumulating shares, determine how the annual net investment income, the realized capital gains and the unrealized capital gains after deduction of unrealized capital losses, shall be disposed of. The payment of dividends shall be determined by the shareholders of distributing shares at the annual general meeting, upon the proposal of the Board of Directors. The corresponding amounts due to accumulating shares will not be paid but will stay invested in the company on their behalf. When a dividend is distributed to distributing shares, the net asset value of these distribution shares will be reduced by the aggregate amount of the dividend.

Distribution of dividends can be made for any amounts (including effectively a repayment of capital) provided that after distribution the net asset value of the Company exceeds the minimum capital of EUR 1,250,000.00.-.

Any resolution of a general meeting of shareholders deciding on dividends to be distributed to the shares of any Fund shall, in addition, be subject to a prior vote, at the majority set forth above, of the shareholders of such Funds.

The dividends declared may be paid in EUR or any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is allowed to decide the payment of an interim dividend.

Art. 27. Distribution upon liquidation / merger. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each share class shall be distributed by the liquidators to the shareholders of each Fund in proportion of their holding of shares in such Fund.

The Board of Directors may decide at any time the closing of one or more Funds of the Company in the following events:

- If, for any reason the value of the total net assets in any Fund has not reached, or has decreased, to a minimum amount, to be the minimum level for such Fund to be operated in an economically efficient manner or,
- If the political, monetary and/or economical environment happens to change,
- If an economic rationalization is needed.

Amounts unclaimed by shareholders on the closure of liquidation of the concerned Fund or Funds shall be deposited with the custodian bank for a period not exceeding six months from the date of closure. After such period the amounts will be deposited with the 'Caisse de Consignation'.

Under the same circumstances, the Board of Directors may decide to allocate the assets of the Funds, determined hereafter (*), to those of another existing Funds of the SICAV and to redesignate the shares of the Fund concerned as shares of that new Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders).

(*) At present time, a merger is exclusively authorized between the following Funds:

- CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 1 and CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 2. The merge to another UCI is not allowed.

Art. 28. Amendment of articles. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the shareholders of any Fund vis-à-vis those of any other Fund shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Fund.

Art. 29. General. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the law of July nineteenth, nineteen hundred and ninety-one regarding the Undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable CONQUEST 91 (R.C. Luxembourg numéro B 88991) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1448 du 7 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Ariette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lucie RIBEIRO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Solange WOLTER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 72.725 (soixante-douze mille sept cent vingt-cinq) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée

et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Approbation des statuts modifiés et révisés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide d'approuver les statuts modifiés et révisés qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Raison sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des actions ci-après émises, une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable - SICAV à compartiments multiples dénommée «CONQUEST SICAV-SIF» (ci-après désignée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée à compter de la date des présentes. La Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les dispositions relatives à la modification des présents Statuts, conformément à l'Article 28 des présentes.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds mis à sa disposition dans des titres négociables et d'autres actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire profiter ses actionnaires du produit de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans toute la mesure autorisée par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger, sur résolution du Conseil d'administration.

Si les Administrateurs estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre le siège social et les personnes se trouvant à l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires sont sans conséquence pour la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social - actions - compartiments. Le capital social de la Société est constitué d'actions sans valeur nominale et est à tout moment équivalent au total des actifs de l'ensemble des Compartiments de la Société conformément à la définition de l'Article 22 des présentes.

Lors de sa constitution, le capital initial de la Société s'élève à 32 000 EUR, constitué de 32 actions de capitalisation du Compartiment CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 1 sans valeur nominale.

Le capital minimum de la société est l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille euros (1 250 000 EUR).

La Société constitue une personne morale unique et, pour les besoins de relations entre actionnaires, chaque Compartiment sera réputé être une entité distincte. Les actifs d'un Compartiment ne sont applicables qu'aux dettes, engagements et obligations de ce Compartiment.

Le Conseil d'administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre des actions entièrement libérées conformément à l'Article 23 des présentes à la Valeur nette d'inventaire ou aux Valeurs nettes d'inventaire par actions déterminées conformément à l'Article 22 des présentes sans réserver de droit préférentiel de souscription des actions à émettre aux actionnaires existants. Le Conseil d'administration peut déléguer à un Administrateur ou un dirigeant de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée le pouvoir d'accepter des souscriptions, de recevoir paiement des nouvelles actions et de les remettre.

Ces actions peuvent, sur décision du Conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission de chaque catégorie d'action sont investis, conformément à l'Article 3 des présentes, dans des titres ou autres actifs correspondants aux régions géographiques, secteurs d'activité ou zones monétaires ou aux types de titre de participation ou de créance que le Conseil d'administration fixe périodiquement pour chaque Compartiment.

Dans chaque Compartiment, le Conseil d'administration a le droit de créer des catégories d'actions différentes qui peuvent être caractérisées par leur politique de distribution (actions de distribution, actions de capitalisation), leur devise de référence, le niveau des commissions et/ou toute autre caractéristique déterminée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a le droit d'effectuer un «fractionnement» ou un «regroupement» des actions d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions de la Société.

Les paiements des dividendes seront effectués aux titulaires d'actions de distribution, au titre des actions nominatives, à leur adresse figurant au Registre des Actionnaires, les montants correspondants dus aux actions de capitalisation n'étant pas versés mais plutôt réinvestis dans la société pour leur compte.

Afin de déterminer le capital de la Société, les actifs nets attribuables à chaque catégorie d'actions, s'ils ne sont pas libellés en euros, seront convertis en euros; le capital est égal au total de l'actif net de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Actions nominatives. Les actions ne seront émises que sous forme nominative.

Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale.

Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote mais donnent droit à une fraction correspondante des produits de liquidation et des dividendes (le cas échéant).

Les actionnaires recevront confirmation de leur participation.

Les actions peuvent être émises dès acceptation de la souscription. Dès l'émission des Actions et réception du prix d'achat, le souscripteur recevra la propriété des Actions qu'il aura achetées.

Toutes les actions en circulation de la Société sont inscrites au Registre des actionnaires tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par la Société; ce Registre contient le nom de chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou sa domiciliation et, dans la mesure où ils sont communiqués à la Société, le nombre, la catégorie d'actions qu'il détient et le montant payé sur chacune de ces catégories d'actions.

Toute cession d'action est consignée dans le Registre des actionnaires et chaque écriture est signée par un ou plusieurs dirigeants de la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par le Conseil d'administration.

La cession des actions nominatives est effectuée par une déclaration de cession écrite qui doit être reportée dans le Registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet.

Tout titulaire d'action nominative est tenu de fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces de la Société peuvent lui être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des actionnaires.

Si cet actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre qu'un avis soit inscrit à cet effet dans le Registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou une autre adresse ainsi portée au Registre des actionnaires par la Société jusqu'à ce que cet actionnaire fournisse une autre adresse à la Société.

L'actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse inscrite au Registre des actionnaires sur avis écrit à la Société à son siège social ou à toute autre adresse que peut fixer la Société de temps à autre.

Art. 7. Restrictions de participation. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'imposer les restrictions qu'il estime nécessaires afin de s'assurer qu'aucune action de la Société n'est acquise ou détenue par (a) une personne en violation de la loi ou de l'exigence d'un pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Conseil d'administration, pourraient exposer la Société à une obligation fiscale ou à tout autre désavantage pécuniaire que la Société n'aurait pas engagé ou subi autrement.

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société si les décisions à prendre intéressent tous les actionnaires. Ses résolutions engagent tous les actionnaires de la Société indépendamment de la catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle est dotée des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier des actes relatifs aux transactions de la Société. Cependant, si les décisions ne concernent que les droits particuliers des actionnaires d'un Compartiment, ces décisions doivent être prises par une Assemblée générale représentant les actionnaires de ce Compartiment.

Art. 9. Assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg, au siège social de la Société ou dans un autre lieu au Luxembourg indiqué dans la convocation à l'assemblée, le dernier vendredi du mois d'octobre à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour d'ouverture des banques au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tient le jour ouvré suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et définitif du Conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées d'actionnaires peuvent se tenir dans un lieu et à une date indiqués dans les convocations correspondantes.

Art. 10. Quorum et votes. Sauf disposition contraire dans les présentes, le quorum et les délais fixés par la loi régissent la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société.

Chaque action de tout Compartiment, indépendamment de la Valeur nette d'inventaire par action de la catégorie d'action, donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir lors d'une assemblée d'actionnaires en désignant une autre personne comme son fondé de procuration par écrit, par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie.

Sauf disposition légale ou stipulation contraire dans les présentes, les résolutions lors d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité relative des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires afin de prendre part à une assemblée des actionnaires.

Art. 11. Convocation. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'administration, conformément à l'article 70 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (telle que modifiée).

Art. 12. Administrateurs. La Société est gérée par un Conseil d'administration constitué d'au moins trois membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs sont élus par les actionnaires en assemblée générale annuelle pour un mandat de trois ans et jusqu'à l'élection et l'admission de leurs successeurs, à condition toutefois qu'un Administrateur puisse être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur par suite de décès, démission ou autrement, les Administrateurs restants peuvent se réunir et élire à la majorité relative un Administrateur pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 13. Délibérations du conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut choisir dans ses rangs un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il choisit également un secrétaire général, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des assemblées du Conseil d'administration et des actionnaires. Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de deux Administrateurs, dans le lieu indiqué dans la convocation. Si un président est désigné, il préside toutes les assemblées des actionnaires et du Conseil d'administration mais, à défaut de président ou en son absence, les actionnaires ou le Conseil d'administration peuvent désigner un Administrateur pour assurer la présidence à titre intérimaire, par vote à la majorité relative des Administrateurs présents à cette assemblée.

Une convocation écrite à une assemblée du Conseil d'administration est signifiée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette assemblée, sauf situation d'urgence, auquel cas la nature de cette situation est décrite dans la convocation à l'assemblée. Il est possible de renoncer à cette convocation par consentement écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie de chaque Administrateur. Il n'est pas nécessaire d'adresser une convocation distincte aux assemblées tenues à des dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier précédemment adopté par résolution du Conseil d'administration.

Tout Administrateur peut agir à toute assemblée du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son fondé de procuration par écrit, par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou télécopie.

Les Administrateurs ne peuvent agir que lors d'assemblées du Conseil d'administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leurs actes individuels, à moins qu'une résolution du Conseil d'administration l'ait expressément permis.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux Administrateurs sont présents ou représentés à une assemblée. Les décisions sont prises à la majorité relative des votes des Administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. En cas d'égalité des votes pour et contre une résolution, lors d'une assemblée, la voix du président est prépondérante.

Les résolutions du Conseil d'administration peuvent également être adoptées sous la forme d'une ou plusieurs déclarations écrites signées par tous les Administrateurs.

Le Conseil d'administration peut de temps à autre désigner les mandataires sociaux de la Société, dont un directeur général, un secrétaire général et tout directeur général adjoint, secrétaire général adjoint ou autres dirigeants jugés nécessaires à l'exploitation et la gestion de la Société. Toute désignation de cette nature peut être révoquée à tout moment par le Conseil d'administration. Les mandataires sociaux ne doivent pas nécessairement être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Les mandataires sociaux désignés, sauf mention contraire dans les présents Statuts, ont les pouvoirs et les obligations qui leurs sont conférés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de direction et de gestion quotidiennes des affaires de la Société ainsi que ses pouvoirs d'agir en application de la politique et de l'objet sociaux, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées du conseil. Les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil d'administration sont signés par son président intérimaire.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être présentés lors de procédures judiciaires ou autrement sont signés par ce président ou le secrétaire général ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Détermination des politiques d'investissement. Le Conseil d'administration, selon le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de définir la politique d'entreprise et d'investissement à appliquer aux investissements de chaque Compartiment et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

Art. 16. Intérêt des administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise n'est affectée ou invalidée par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou dirigeants de la Société y sont intéressés ou sont Administrateurs, associés, dirigeants ou employés de cette autre société ou entreprise. Un Administrateur ou dirigeant de la Société qui exerce des fonctions d'Administrateur, de dirigeant ou d'employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage par contrat ou autrement dans une relation d'affaires n'est pas, en raison de cette affiliation avec cette autre société ou entreprise, empêché de participer aux délibérations et au vote ou d'agir sur des questions relatives à ce contrat ou cette autre affaire.

Si un Administrateur ou un dirigeant de la Société a un intérêt personnel dans une opération de la Société, cet Administrateur ou dirigeant porte cet intérêt personnel à la connaissance du Conseil d'administration et ne participe pas aux délibérations ni au vote relatifs à cette opération, l'intérêt de cet Administrateur ou de ce dirigeant étant alors signalés à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclut pas une relation ou un intérêt dans une affaire, un poste ou une opération impliquant le conseiller financier ou une de ses filiales, ou toute autre société ou entité déterminée de temps à autre par le Conseil d'administration, à sa discrétion.

Art. 17. Indemnisation. La Société peut rembourser à tout Administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, les frais raisonnablement engagés par lui dans le cadre de toute action en justice, procès ou procédure dans laquelle il est partie parce qu'il est ou a été Administrateur ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lesquels il n'a pas droit à indemnisation, sauf pour des questions au sujet desquelles cette personne est finalement déclarée coupable de négligence ou de faute grave; en cas de règlement amiable, l'indemnisation ne sera versée qu'au titre des éléments couverts par le règlement dont la Société est informée par un avocat que le bénéficiaire de l'indemnisation n'a pas commis ce manquement à ses obligations. Le droit d'indemnisation précité n'exclut pas les autres droits que la personne peut faire valoir.

Art. 18. Administration. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou dirigeants ayant reçu délégation de pouvoir de la part du Conseil d'administration ou par la seule signature du Directeur général.

Art. 19. Réviseur d'entreprise. Dans la mesure requise par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds de placement spécialisés, les opérations de la Société et sa situation financière, ses livres comptables notamment, sont supervisés par un réviseur d'entreprises agréé, élu par une Assemblée générale pour une période de trois ans jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises en fonction peut être remplacé à tout moment par la Société avec ou sans motif.

Art. 20. Rachat et conversion d'actions. Comme prescrit plus particulièrement ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment, dans les seules limites définies par la loi.

Tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat est payé au plus tard deux jours ouvrés au Luxembourg et à Francfort sur le Main, en Allemagne, après la date de calcul de la Valeur nette d'inventaire et est égal à la Valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions concernée, calculée conformément aux dispositions de l'Article 22 des présentes, diminué de la commission prévue dans les documents de vente. Si dans des circonstances exceptionnelles un Compartiment ne dispose pas d'assez de liquidités pour effectuer le paiement dans ce délai, ce paiement sera effectué dès que raisonnablement possible par la suite. A cet effet, la Société peut céder certains actifs du Compartiment concerné ou procéder à des emprunts provisoires.

Une telle demande doit être adressée par écrit par cet actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg ou à toute autre personne ou entité désignée par la Société comme son agent pour le rachat d'actions.

Les actions du capital social de la Société rachetées celles-ci sont annulées.

Sauf décision du Conseil d'administration d'interdire la conversion entre catégories d'actions, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre catégorie, à la Valeur nette d'inventaire respective des actions du Compartiment et de la catégorie concernés, à condition que le Conseil d'administration puisse imposer des restrictions, notamment sur la fréquence des conversions et soumettre la conversion au paiement de frais de gestion.

Les détenteurs d'actions de distribution auront le droit de convertir tout ou partie de leurs actions en actions de capitalisation et vice-versa, à un prix égal à leurs Valeurs nettes d'inventaire respectives à la Date d'évaluation, sans déduction de frais. Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, imposer une commission à ces actionnaires.

Art. 21. Evaluations et suspensions d'évaluations. La Valeur nette d'inventaire des actions de la Société est calculée périodiquement par celle-ci, pour les actions de chaque Compartiment et catégorie d'actions, en aucun cas moins d'une fois par mois, de la manière décidée par un règlement du Conseil d'administration (chaque jour ou heure de calcul de la Valeur nette d'inventaire étant désigné dans les présentes une «Date d'évaluation»), étant entendu que si une Date d'évaluation tombe un jour férié ou de fermeture des banques à Luxembourg et Francfort sur le Main, en Allemagne, cette Date d'évaluation est le jour ouvré suivant à Luxembourg et Francfort sur le Main, en Allemagne.

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions d'un ou plusieurs Compartiments particuliers, l'émission et le rachat des actions de ce ou ces Compartiments ainsi que la conversion de ou en actions de ce ou ces Compartiments pendant:

- a) toute période où un des principaux marchés ou places boursières où une part importante des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment est cotée, est fermé pour toute autre raison que des congés ordinaires, ou pendant laquelle les négociations y sont limitées ou suspendues; ou
- b) l'existence de circonstances qui constituent une situation d'urgence rendant impossible la cession ou l'évaluation d'actifs détenus par la Société attribuables à ce Compartiment; ou

- c) toute panne des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement attribuable à un Compartiment donné ou le prix ou les valeurs actuels sur une place boursière; ou
- g) toute période où la Société ne peut pas rapatrier de fonds pour effectuer des paiements de rachat de ces actions ou pendant laquelle tout transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus au titre du rachat de ces actions ne peut être effectué à des taux de change normaux, selon l'avis du Conseil d'administration.
- h) dès lors qu'une Assemblée devant statuer sur la dissolution de la SICAV a été convoquée; ou
- i) à partir de la date d'entrée en vigueur d'une décision de liquidation d'un Compartiment.

Une telle suspension est soumise à publicité de la part de la Société et est notifiée aux actionnaires demandant la souscription, le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société au moment de l'enregistrement de la demande écrite irrévocable de rachat ou de conversion, conformément à l'Article 20 des présentes.

Cette suspension d'un Compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur nette d'inventaire, l'émission, la souscription, le rachat et la conversion des actions de tout autre Compartiment.

Art. 22. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La Valeur nette d'inventaire des différents Compartiments est calculée par déduction du passif total correspondant à chaque Compartiment du total de l'actif correspondant à ce Compartiment.

La Valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie d'actions est exprimée dans la devise de la catégorie d'actions concernée. La Valeur nette d'inventaire par action sera calculée par division de l'actif net du Compartiment par le nombre total d'actions en circulation de ce Compartiment alors en circulation, en tenant compte de la répartition de l'actif net entre actions de distribution et de capitalisation et arrondi au millième inférieur ou supérieur le plus proche.

L'évaluation de la Valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions est effectuée de la manière suivante:

A. L'actif de la Société est réputé inclure:

- a) toutes les liquidités en caisse ou en dépôt, y compris tout intérêt couru sur celles-ci;
- b) tous les effets de commerce, billets à vue et créances (y compris le produit des titres vendus mais non livrés);
- c) toutes les obligations, billets à terme, actions, titres obligataires, droits de souscription, bons de souscription d'actions, options et autres investissements et titres détenus ou pris sous contrat par la Société;
- d) toutes les actions, dividendes en actions ou distributions en numéraire à recevoir par la Société, dans la mesure où les informations correspondantes sont raisonnablement accessibles à la Société (à condition que la Société puisse procéder à des ajustements relatifs aux fluctuations de la valeur de marché des titres causées par la négociation ex-dividendes, ex-droits ou par des pratiques semblables);
- e) tous les intérêts courus sur tout titre porteur d'intérêt détenu par la Société, sauf dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ce titre;
- f) les frais de constitution de la Société dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été sortis du bilan, à condition que ces frais de constitution puissent être sortis directement du capital de la Société; et
- g) tous les autres actifs de tout type et de toute nature, y compris les charges payées d'avance.

La valeur de ces actifs est calculée comme suit:

- j) Liquidités, dépôts à terme et actifs similaires sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts. En cas de modification importante des conditions de marché, l'évaluation peut être effectuée au prix de réalisation si la Société peut annuler l'investissement, les liquidités ou des actifs similaires à tout moment; le prix de réalisation correspond alors au prix de cession ou à la valeur à payer à la Société lors de l'annulation;
- k) Les investissements cotés ou négociés sur une place boursière seront évalués sur la base de leur dernier cours de négociation disponible sur la bourse qui constitue en principe leur marché principal;
- l) Les investissements négociés sur un autre marché réglementé sont évalués à leur dernier cours disponible;
- m) Les titres et les Instruments du marché monétaire dont les derniers cours disponibles ne correspondent pas aux cours de marché appropriés, de même que les titres et instruments du marché monétaire qui ne sont pas admis à la cote officielle ou négociés sur une place boursière ou un autre marché réglementé et tous les autres actifs sont évalués à leur prix de vente probable, déterminé avec prudence et de bonne foi;
- n) Les créances liées au remboursement de prêts de titres sont évaluées à la valeur de marché respective des titres et instruments du marché monétaire prêtés;
- o) Le produit de la liquidation de contrats à terme normalisés ou de gré à gré et de contrats d'option qui ne sont pas négociés sur des places boursières ou sur un autre marché réglementé est la valeur de liquidation nette déterminée conformément aux principes établis par le Conseil d'administration, sur une base de calcul appliquée régulièrement à tous les types de contrat. Le produit de la liquidation des contrats à terme normalisés ou de gré à gré ou des contrats d'option négociés sur des places boursières ou d'autres marchés réglementés sera basé sur leur dernier cours disponible sur les places boursières et marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont négociés par la Société. Si des contrats tels que précités ne peuvent être liquidés le jour de calcul de l'actif net, la valeur de liquidation de ces contrats sera celle que le Conseil d'administration juge équitable et raisonnable;
- p) Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à leur valeur de marché par référence à la courbe des taux d'intérêt pertinente;

q) Les swaps sur indice et liés à des instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou à l'instrument financier pertinent. L'évaluation des contrats de swap sur indice ou instrument financier repose sur la valeur de marché de l'opération de swap concernée, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration;

r) Les parts détenues dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») sont évaluées à leur dernier cours de rachat calculé et disponible;

B. Le passif de la Société est réputé inclure:

a) tous les prêts, effets de commerce et comptes fournisseurs;

b) tous les frais administratifs accumulés ou à payer (y compris les frais de conseil en placements et de gestion, frais de gestion, commissions du dépositaire et commissions des mandataires de la société);

c) tous les passifs connus, présents et futurs, y compris toutes les obligations contractuelles échues de paiement en numéraires ou en biens, y compris le montant de tout dividende impayé déclaré par la Société lorsque la Date d'évaluation tombe à la date de clôture des registres servant à l'identification de la détermination de la personne qui y a droit ou après cette date;

e) une provision adéquate pour impôts à venir, sur la base du capital et du résultat à la Date d'évaluation, telle que déterminée par la Société, et les autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'administration; et

e) tous les autres passifs de la Société, quels qu'en soient le type et la nature, excepté ceux représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces passifs, le Conseil d'administration peut calculer à l'avance les frais administratifs et autres frais réguliers ou récurrents sur une base estimative par périodes annuelles ou autres et les répartir en proportions égales sur cette période.

C. Pour les besoins du présent Article:

a) les actions de la Société à racheter en application de l'Article 20 des présentes sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment tombant immédiatement après la fermeture des bureaux à la Date d'évaluation visée à l'Article 21 et à partir de ce moment jusqu'au paiement, leur prix est réputé constituer un passif de la Société;

b) tous les investissements, soldes de liquidités et autres actifs de la Société exprimés dans d'autres devises que celle du Compartiment concerné sont évalués après prise en compte du ou des taux de change du marché en vigueur au jour et à l'heure fixés pour le calcul de la Valeur nette d'inventaire des actions; et

c) il sera donné effet, à toute Date d'évaluation, à toute acquisition ou cession de titres effectuées par la Société à cette date, dans la mesure du possible.

Art. 23. Prix de souscription. Chaque fois que la Société offre des actions à la souscription, le prix par action auquel ces actions sont offertes et vendues est la Valeur nette d'inventaire définie ci-dessus pour la catégorie d'actions concernée, majoré de la commission indiquée dans la note d'information, ce prix étant arrondi au centième supérieur ou inférieur le plus proche de la devise dans laquelle la Valeur nette d'inventaire des actions concernées est calculée. Toute rémunération due aux agents au titre du placement des actions est prélevée sur cette commission. Le prix ainsi déterminé est exigible au plus tard deux jours ouvrés après la Date d'évaluation pertinente.

Le prix de souscription (hors tout droit d'entrée éventuellement imputé), après approbation du Conseil d'administration et sous réserve de toutes les lois applicables, à savoir en relation avec un rapport d'audit spécial établi par le réviseur d'entreprises indépendant confirmant la valeur des actifs apportés en nature, peut être payé par apport à la Société de titres jugés acceptables par le Conseil d'administration, conformément à la politique d'investissement et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 24. Charges de la société. Les frais suivants seront facturés à la Société:

- les jetons de présence et les débours des Administrateurs;
- les rémunérations du conseiller et du gestionnaire d'investissements;
- tous les impôts dont la Société peut être redevable sur ses actifs et son résultat;
- les frais bancaires habituels dus sur les transactions afférentes aux titres détenus dans le portefeuille de la Société (ces frais devant être inclus dans le prix d'achat et déduits du prix de vente);
- la rémunération du Dépositaire, de l'Agent de domiciliation, de l'Agent administratif, de l'Agent de tenue des registres et de transfert; les droits de garde des banques, des chambres de compensation et des établissements financiers assurant la garde d'actifs;
- les frais juridiques que la Société ou le Dépositaire peuvent engager lorsqu'ils agissent dans l'intérêt de l'actionnaire;
- le coût de la préparation et/ou du dépôt de tout document concernant la Société, y compris les déclarations d'enregistrement et prospectus et les notes d'information auprès de toutes les autorités ayant compétence sur la Société ou l'offre d'actions de la Société, le coût de la préparation et de la distribution dans les langues requises dans l'intérêt des actionnaires, des rapports annuels et autres rapports ou documents requis en vertu des lois ou règlements en vigueur des autorités citées ci-dessus; les frais de comptabilité, de tenue des comptes et de calcul de la Valeur nette d'inventaire; le coût de la préparation et de la distribution des avis publics aux actionnaires; les frais de cotation; les honoraires d'avocats et des commissaires aux comptes et tous les frais administratifs similaires.

Les frais et les débours engagés dans le cadre de la constitution de la Société et l'émission des actions mentionnées dans les présentes, notamment pour la préparation et la publication de la Note d'information, tous les frais juridiques et d'impression, certains frais de lancement (y compris les frais de publicité) et les frais de constitution seront à la charge de la Société et amortis sur les cinq premières années selon la méthode de l'amortissement linéaire. Chaque nouveau Compartiment supportera ses propres frais de constitution, qui seront amortis sur le premier exercice débutant le jour de l'ouverture du Compartiment concerné.

Art. 25. Exercice. L'exercice de la Société débute le premier juillet de chaque année et prend fin le trente juin.

Les comptes de la Société sont présentés en euros. Lorsqu'il existe d'autres Compartiments comme le prévoit l'Article 5 des présentes et si les comptes de ces Compartiments sont libellés dans d'autres devises, ces comptes sont convertis en euros et regroupés pour l'établissement des comptes de la Société.

Art. 26. Distribution du résultat. L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'administration pour chaque catégorie d'actions et aussi bien pour les actions de distribution que pour les actions de capitalisation, détermine l'affectation du résultat net annuel des placements, des plus-values réalisées et des plus-values latentes après la déduction des moins-values latentes. Le paiement des dividendes est résolu par les actionnaires titulaires d'actions de distribution en assemblée générale annuelle, sur proposition du Conseil d'administration. Les montants correspondants dus aux actions de capitalisation ne seront pas payés mais resteront investis dans la Société pour le compte de leurs détenteurs. Lorsqu'un dividende est distribué aux actions de distribution, la Valeur nette d'inventaire de ces actions de distribution sera diminuée du montant total du dividende.

La distribution de dividendes peut être effectuée pour tout montant (y compris le remboursement effectif du capital) à condition qu'après distribution, la Valeur nette d'inventaire de la Société soit supérieure au capital minimum de 1 250 000,00 EUR.

Toute résolution d'une assemblée générale des actionnaires décidant de la distribution de dividendes aux actions d'un Compartiment peut en outre être soumise à un vote préalable à la majorité des actionnaires de ces Compartiments fixée ci-dessus.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise du choix du Conseil d'administration, aux lieux et dates fixés par celui-ci. Le Conseil d'administration peut effectuer une détermination finale du taux de change applicable à la conversion des fonds du dividende dans leur devise de paiement.

Le Conseil d'administration est autorisé à décider du versement d'un dividende intermédiaire.

Art. 27. Distribution en cas de liquidation / fusion. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) désignés par l'assemblée des actionnaires entérinant cette dissolution et qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de la liquidation correspondant à chaque catégorie d'actions est distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment en proportion de leurs participations dans ce Compartiment.

Le Conseil d'administration peut décider à tout moment de fermer un ou plusieurs Compartiments de la Société dans les cas suivants:

- Si, pour une raison quelconque, la valeur de l'actif net total d'un Compartiment n'a pas atteint ou a été réduite en deçà d'un montant minimum nécessaire à l'exploitation économiquement rentable du Compartiment ou,
- Si l'environnement politique, monétaire et/ou économique vient à changer,
- Si une rationalisation économique est nécessaire.

Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation du ou des Compartiments concernés sont déposés à la banque dépositaire pendant une période limitée à six mois à compter de la date de fermeture. A l'issue de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation.

Dans les mêmes circonstances, le Conseil d'administration peut décider d'attribuer les actifs des Compartiments, désignés ci-après (*), à ceux d'autres Compartiments existants de la SICAV et redéfinir les actions du Compartiment concerné comme actions de ce nouveau Compartiment (après une scission ou consolidation, si nécessaire, et paiement aux actionnaires du montant correspondant à toute fraction).

(*) Actuellement, une fusion n'est autorisée qu'entre les Compartiments suivants:

- CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 1 et CONQUEST SICAV-SIF - ALPHA 2. La fusion avec un autre OPC est interdite.

Art. 28. Modification des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues par le droit luxembourgeois. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un Compartiment vis-à-vis de ceux d'un autre Compartiment est, de plus, effectuée sous réserve des conditions de quorum et de majorité de chaque Compartiment concerné.

Art. 29. Dispositions générales. Toutes les questions non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses avenants et à la loi du dix-neuf juillet mil neuf cent quatre vingt-onze sur les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés à être cotés en bourse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER, L. RIBEIRO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27771. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008120744/242/837.

(080140173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Prosperity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.305.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2008.

PROSPERITY COMPANY S.A.

MARIANI Daniele / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120582/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04739. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008120583/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04179. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Tradim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 101.414.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2008.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008120584/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04189. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

International Luxury Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 131.178.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2008.
LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008120585/1629/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04167. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Unity International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008120586/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04310. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Bainbridge Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.
Pour Bainbridge Capital Sarl
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008120587/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05190. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Bainbridge Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour BAINBRIDGE PROPERTIES Sarl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008120588/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05192. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(080139544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.***T.O.Summit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.499.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

*T.O. SUMMIT S.A.**S. BAERT / C. FRANCOIS**Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008120674/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04778. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(080139783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.***McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008120592/2460/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05155. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

*(080139537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.***Thermic Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 52.865.

Le bilan au 31.12.2007 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/08.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120593/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05305. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.879.

Extrait du procès verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Checkfree Solutions S.A. tenue en date du 11 septembre 2008 a L-2132 Luxembourg, 24 avenue Marie-Thérèse

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 septembre 2008 au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg de la Société que:

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler rétroactivement à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 juin 2006, le mandat du Commissaire aux Comptes, BDO Compagnie Fiduciaire (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71 178 jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008121194/1729/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Thermic Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 52.865.

Le bilan au 31.12.2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120594/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05315. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Thermic Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 37.083.

Le bilan au 31.12.2006 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120595/317/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05301. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Luxbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 134.179.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120596/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05294. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.252.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Pour SF (Lux) Sicav 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2008120651/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09512. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Windward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 81.579.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120597/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05275. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 129.363.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120598/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05272. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 avril 2008

- La démission de la société DMC S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- La démission de la société EFFIGI S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Antonella Graziano, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 18 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

RIPIERO COMPANY S.A.

N. THIRION / P. MESTDAGH

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008120664/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04765. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Four J'S Development Tools Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 108.562.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008120599/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05266. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Inforad Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 108.546.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120600/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05264. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Thomson Reuters Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. Thomson Holdings S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.691.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of August,
before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Thomson Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office in Luxembourg, 7, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Franck Baden, notary residing in Luxembourg, of December, 16, 1998, published in the Mémorial C number 153 of March, 9, 1999, and registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B - 67691 The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker, of April 29, 2008, published in the Mémorial C, number 1426 of June 10, 2008 (the "Company").

The meeting is declared open at 5.30 p.m. with M^e Tom LOESCH, lawyer residing in Luxembourg, in the chair,
who appointed as secretary M^e Rémy BONNEAU, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Elisa FARALDO TALMON, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To change the name of the Company to "Thomson Reuters Holdings S.A.".

2 To change the signatory power of the Company.

3 To amend articles 1 and 13 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2.

4 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the name of the Company to "Thomson Reuters Holdings S.A.".

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the signatory power of the Company so that the Company is bound by the joint signatures of any two (2) directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 1 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of THOMSON REUTERS HOLDINGS S.A.»

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two (2) directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at 950.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze août,

par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société Thomson Holdings S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial C sous le numéro 153 du 9 mars 1999 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-67691. Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Decker, du 29 Avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1426 du 10 juin 2008 (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Elisa FARALDO TALMON, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société en "Thomson Reuters Holdings S.A."

2 Modification du régime de signature de la Société.

3 Modification des articles 1^{er} et 13 des statuts de la Société afin de refléter les décisions à adopter sous les points 1 et 2.

4 Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le nom de la Société en "Thomson Reuters Holdings S.A."

115488

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de changer le régime de signature de la Société afin que la Société soit engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 1^{er}** . Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de THOMSON REUTERS HOLDINGS S.A.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit

« **Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 950,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. LOESCH, R. BONNEAU, E. FARALDO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2008. Relation: LAC/2008/34162. Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120745/206/130.

(080140036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Hellaby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 65.990.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants, à savoir John Broadhurst Mills et Hermanus Roelof Willem Troskie, a fait l'objet d'un changement.

Les nouvelles adresses sont les suivantes:

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120266/631/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.